



ASPPOM Règlement Intérieur et Sportif

Règlement Sportif en annexe 1

PREAMBULE

Le règlement intérieur formalise les principes de fonctionnement de l'association « **Association Sportive Pitch & Putt Occitanie Méditerranée** » et s'adresse par là même, à tout membre qui adhère à celle-ci.

Chaque membre s'engage à respecter et faire respecter, par les joueurs inscrits aux différentes étapes de la compétition, les articles du règlement intérieur au même titre qu'il respecte **l'étiquette** sur un parcours de golf.

Fonctionnement pratique de l'association

Une adhésion donne droit de vote pour les Assemblées générales.

Ces droits de vote sont regroupés par Association sportive (AS) d'Entreprise.

Chaque AS élit ou désigne un responsable de championnat (appelé aussi « capitaine ») et se doit de régler une cotisation annuelle décidée en Assemblée générale ordinaire, avant que ne commence le championnat.

Ce responsable désigné (appelé aussi « capitaine ») est porteur de tous les droits de vote de son AS pour les décisions prises en Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, au même titre que le Président de son AS. Un seul vote par AS sera admis.

Organisation du championnat

Ce championnat est organisé par les **membres** de l'association que sont les membres du Conseil d'Administration.

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

Article 1 - Conditions de participation (voir Règlement Sportif en annexe)

Être licencié à la FFG et avoir un certificat médical de non-contre-indication à la compétition à jour.

Être adhérent d'une AS corporative.



Avoir réglé le droit d'inscription par virement bancaire ou chèque par AS, avant le début de la première compétition, à la trésorière de l'association :

Isabelle PERALDI, 16, impasse de l'azerolier, 30900 NIMES

Courriel : nemausa@free.fr

Article 2 - Formule de jeu

La Formule de jeu est : **Strokeplay brut sur 18 trous- 8 tours dont la finale**

Série Dames et Messieurs et classement par équipes

Les règles de golf Pitch & Putt approuvées par la Fédération Française de Golf s'appliquent dans le cadre de notre championnat.

- Longueur par trou maximum 90m, minimum 30m, longueur maximale totale du parcours 1200m
- Nombre de club 14 maximum.
- Départs sur Tee obligatoires (excepté sur les tapis).
- Sur la carte de score maximum 8 coups, au-delà de ce nombre de coups on relève sa balle et on marque 8 (Pas de croix)
- Chaque Responsable d'AS s'engage à respecter et faire respecter ces règles, ainsi que les articles du présent règlement intérieur, au même titre qu'il respecte l'étiquette sur un parcours de golf, aux joueurs qu'il inscrira aux compétitions.
- Le championnat est individuel, un classement par Equipe engagée sera également réalisé.
- Le championnat se déroule sur l'année, en principe le samedi, sur plusieurs parcours de la région Languedoc Roussillon.
- Lors de l'inscription à une des compétitions, un nombre maximum de 15 joueurs par AS sera accepté.

Sur la plupart des parcours, l'option de jouer deux balles simultanées par trou sera retenue, et cela afin de faciliter l'organisation des rencontres.

Article 3 – Certificat médical :

L'inscription, sur RMS, du certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition est obligatoire pour participer à toute compétition.

Tout participant ne respectant pas cette obligation sera automatiquement disqualifié.

Article 4 – Retard ou absence :

En cas de départ en shot-gun, les participants doivent manifester leur présence auprès du starter avant de partir rejoindre leur tee de départ.



Que le départ soit organisé en échelonné ou en shot-gun, les joueurs doivent être présents au tee de départ au plus tard 10 mn avant l'horaire fixé.

Tout joueur en retard ou empêché de venir est prié d'avertir son capitaine d'équipe, qui préviendra l'organisation de la compétition, ou l'accueil du golf, dans le cas d'un forfait de dernière minute. Tout manquement à cette règle sera sanctionné par les organisateurs, après appréciation et concertation avec le capitaine d'équipe.

Article 5- Carte de score non rendue :

Les cartes de score doivent être rendues ensemble, c'est-à-dire par les joueurs composant la Partie. Lorsqu'une carte de score n'est pas rendue, le joueur est disqualifié et il encourt les pénalités prévues. Il en va de même si l'ensemble de la partie n'a pas remis les cartes.

Article 6 – Respect des règles de golf – respect de l'organisation :

La participation à toute compétition implique une connaissance des règles de golf de la part des joueurs. Le non-respect des règles de golf, que ce soit par méconnaissance de ces règles ou par le fait de tricherie, est passible de sanctions prononcées par le comité d'épreuve. Ce dernier est composé du président de l'ASPPOM (ou de son représentant) et des capitaines d'équipes présents à la compétition.

Tout manquement (non-respect des règles, tricheries...) est recevable s'il est constaté par au moins un participant d'une même partie. Dans ce cas le marqueur ne doit pas signer la carte du joueur incriminé et informer le comité.

Article 7 - Conditions de jeu

Les conditions de jeu peuvent varier d'une compétition à l'autre, avec parfois des conditions météo très différentes. Pour autant, la saisie des résultats de notre championnat ne prendra en compte que les scores transmis par les secrétariats des golfs, avant intervention correctrice de la FFG.

Scores transmis à la FFG : Les résultats comptent pour l'index entre 26.5 et 54, sauf sur le parcours de LAMALOU qui n'est pas homologué.

Sont transmis à la FFG uniquement les scores réalisés sur des parcours étalonnés et conformes à leur étalonnage.

Tous les scores et classements seront consultables sur le site [Association ASPPOM](http://www.asppom.org) (<http://www.asppom.org>)

Article 8 – Accès à la finale

La Finale se déroule selon les modalités suivantes :

- par équipes : les scores définitifs seront arrêtés à l'issue des 7 premiers tours de compétition.



- en individuel : 54 participants, qualifiés au mérite : addition des 5 meilleurs scores sur les 7 tours initiaux, après neutralisation des deux moins bons scores de la saison (cut , sans quota dames/messieurs : les 54 meilleurs scores seront retenus).Repêchage en descendant le classement en cas de défection de qualifiés

Remise de trophées et lots par équipe et individuel à l'issue de la finale.

Article 9 - Réclamations

Toute suspicion d'anomalie lors de l'affichage des résultats, soit sur le site Golf Corpo, soit sur celui de la FFG peut être communiquée, via le responsable de l'AS, au Bureau de l'ASPPOM dans les huit jours suivant la compétition. Passé ce délai, aucun recours ne sera recevable. Les réclamations seront étudiées et tranchées par le Conseil d'Administration.

Article 10- Cas d'annulation d'une compétition

Une compétition sera annulée la veille de celle-ci dans le cas d'une alerte météo « orange » ou plus. Dans ce cas, la compétition sera reportée. Si ce report ne s'avère pas possible, notamment à cause de la proximité de la phase finale, la compétition sera annulée.

Fait le 10/02/2024

Signé et validé : Le CA et Le bureau.



Championnat P&P Occitanie Zone Méditerranée

Règlement sportif du Championnat Version 2024

Préambule

Certificat médical à jour sur le site de la FFG

Les résultats comptent pour l'index entre 26.5 et 54, sauf sur le parcours de LAMALOU qui n'est pas homologué.

Dates	les samedis définis sur le calendrier récapitulatif, consultables sur le site internet de l'ASPPOM (www.asppom.org)
Parcours (évolutif)	Golfs de Coulondres, Fontcaude-Juvignac, Lamalou, Massane , Nîmes- Vacquerolles et Fabrègues.
Forme de jeu Nombre de tours	Strokeplay brut sur 18 trous - 8 tours dont la finale
Séries	Série unique messieurs et dames
Index	0 à 54
Ouverte à	Tous membres d'une association golf entreprise Occitanie Zone Méditerranée adhérente à l'ASPPOM licenciés à la FFG avec certificat médical enregistré avant le début du championnat et être muni de leur Pass vaccinal tant que celui-ci est obligatoire.
Coût d'inscription	Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'Assemblée générale ordinaire.
Inscription initiale	Nombre illimité de joueurs par association adhérente, auprès de la trésorière de l'ASPPOM, Isabelle PERALDI (courriel : nemausa@free.fr), avant le début du championnat, inscription accompagnée du règlement de la cotisation. Les inscriptions tardives, en cours de championnat, seront acceptées sans prorata du montant de cotisation. L'inscription initiale des joueurs potentiels sera également réalisée par chaque capitaine sur le site Sud France Golf.
Inscriptions à chaque compétition	Auprès du responsable de l'organisation, Jean-Bernard BARDY, au plus tard le mardi avant chaque compétition (courriel : jb.bardy@free.fr) et auprès du site Sud France Golf par chaque capitaine.
Nombre d'équipes	Une équipe par AS adhérente
Nombre de joueurs par équipe	A chaque tour, maximum de 15 joueurs par équipe, choisis par le capitaine parmi la liste de tous les joueurs inscrits en début de saison avec possibilité d'intégrer de nouveaux joueurs en cours de saison en réglant préalablement leur cotisation auprès de la trésorière.
Heures de départ	En échelonné pour les 7 premiers tours. Elles seront consultables sur le site internet de l'ASPPOM (www.asppom.org) le jeudi précédant la compétition.
Marques de départ	Établies par l'Organisateur sur chaque parcours, identiques messieurs et dames.
Déroulement des compétitions	Règlement des green-fees sur le site dédié Sudfrance-golf 2 balles par trou jouées sur les 9 trous proposés sur les parcours 9 trous. Réception des cartes de score auprès du starter ou à l'accueil du golf. RDV 10 mn au plus tard avant l'heure de départ cartes remises à l'accueil en fin de compétition Disqualification en cas de non remise des cartes de score. Les cartes remises seront enregistrées comme elles ont été vérifiées et signées à la fin du parcours, aucun recours a posteriori ne sera fait.



Classement par équipe déclaré avant finale	Addition des 3 (au lieu de 4 = nouveauté pour 2024) meilleurs scores des joueurs de l'équipe réalisés à chaque tour, sur les 7 tours initiaux. Pas de neutralisation des scores. Les ex-aequo seront départagés comme suit : Equipe ayant le meilleur score sur l'ensemble des scores comptés
Qualification pour la finale en individuel	54 participants, qualifiés au mérite : addition des 5 meilleurs scores sur les 7 tours initiaux, après neutralisation des deux moins bons scores de la saison (cut, sans quota dames/messieurs : les 54 meilleurs scores seront retenus). Repêchage en descendant le classement en cas de défection de qualifiés
Finale : classement individuel	Addition au score qualificatif, du résultat réalisé le jour de la finale pour déterminer le classement définitif de la saison. En cas d'égalité, le départage se fera en fonction des meilleurs scores du jour de la finale déterminés par MSC.
Déroulement finale	en shot-gun, 2 balles par trou jouées sur les 9 trous proposés
Remise des prix	Apéritif convivial offert par l'ASPPOM. Résultats de la saison et remise des prix au restaurant, après le repas pris en commun. Trophées et lots par équipe et en individuel dames / messieurs
Résultats finaux	Tous les scores et classements seront consultables sur le site de l'ASPPOM (www.asppom.org)
Comité de l'épreuve	Marie-Annick CARRE, Isabelle PERALDI, Muriel SALAS, Jean Bernard BARDY, Guy DARBOUSSET, Jean PODLEKI, Daniel MARTINEZ et Olivier RICHARD
Points particuliers spécifiques	Règles de la FFG (Lg max 90 m - Lg min 30 m - Lg totale maximum 1200 m) : Nombre de clubs limité à 14 maximum, départ sur tees obligatoire (sauf départs sur tapis). Le nombre de coups joués par trous est limité à 8 (score maximum à noter sur la carte) Si non-respect de ce règlement il sera procédé à la disqualification du joueur en cause.
Point de Vigilance	La participation aux compétitions est subordonnée au paiement préalable des green-fees auprès du site Sud-France-Golf (sudfrancegolf.com) au minimum 48h avant la date de la compétition.